

Pourquoi vouloir créer son entreprise ? Pour de multiples raisons !

Selon un sondage mené par OpinionWay lors de la tenue du salon des entrepreneurs de février 2020 (« les Français, leur envie d'entreprendre et de développer leur entreprise »), plus de 15 millions de Français – soit 1 personne sur 4 – envisagent de créer ou de reprendre une entreprise.

Toutefois, l'histoire pourra avoir deux scénarios de fin possibles, hélas bien différents...

L'indépendant :

- Sera parvenu à lancer son activité sans trop de difficultés, à l'installer sur le marché et, surtout, à développer un solide et juteux business tout en sachant garder le sourire : il sera alors perçu comme une personne talentueuse et intéressante, réussissant tout ce qu'elle entreprend, épanouie et donc... séduisante, sachant mener de front vie professionnelle et vie privée.
- Échouera malheureusement dans sa tentative entrepreneuriale, après avoir beaucoup donné en temps et en énergie : celui-ci, voyant déjà ses rêves s'écrouler, passera pour quelqu'un sans envergure qui n'a pas l'étoffe d'un entrepreneur. Son entourage, que l'on espère compatissant l'aidera à rebondir tout en lui « conseillant » de rester salarié, mais dans bien des cas, son infortune pourra le conduire à des difficultés familiales ou privées.

Mais alors pourquoi 29 % de la population française se déclare prête ou envisage se lancer dans la création d'entreprise ?

Certains désirent créer une société pour satisfaire un besoin de reconnaissance professionnelle qu'ils ont attendu en vain en tant que salarié : ils sont déçus par leur manager et, surtout, par sa façon de manager les troupes. D'autres vont vouloir se réaliser à travers l'entreprise et se prouver qu'ils sont capables de créer quelque chose ou tout simplement de donner un sens à leur vie. Quelques-uns vont peut-être même vouloir vivre de leur passion. Pour d'autres enfin, s'engager dans cette aventure consistera à concrétiser un rêve d'enfant.

Dans tous les cas, ce seront des gens ambitieux, très autonomes, aimant leur liberté et faire un peu ce qu'ils veulent, ayant horreur de la routine

imposée et des horaires fixés par un tableau de service... désireux de se lever chaque matin avec envie et, peut-être même pour avoir une chance de gagner davantage d'argent !

Chacun d'entre nous va donc éprouver ce besoin pour des raisons qui lui sont propres. Cependant, ce qui différenciera la personne éprouvant une simple envie de celle qui va trouver le courage de se lancer : c'est le fait d' « oser » franchir la porte virtuelle menant à ce monde inconnu. Oser c'est parvenir à avoir ce petit « grain de folie » qui vous dira d'y aller.

Oser, c'est aussi mettre un peu de côté l'aspect cartésien de sa personnalité, en sachant faire preuve d'une certaine habilité à jongler avec les imprévus et gérer les impondérables, avoir la force nécessaire pour gravir la « montagne » de problèmes à venir, être tout simplement quelqu'un de fort et courageux, nécessairement optimiste et ambitieux.

Vous vous reconnaissez dans ce portrait ? L'idée de faire du business vous stimule ? Vous êtes prêt à accepter – quel qu'il soit – le verdict du marché ? Alors oui... devenir indépendant sera peut-être (ou sûrement) fait pour vous !

Il y a encore quelques années, les enfants pouvaient se sentir obligés de reprendre l'affaire familiale. Faute de descendance ou de « volontaire » parmi les enfants (ou, tout simplement de « candidat » qui se serait distingué par ses compétences), le patron devait se résoudre à se chercher un repreneur hors de la famille, parfois en cédant son affaire à l'un de ses fils spirituels : c'était bien souvent son employé le plus capable (à qui il venait de temps en temps donner un « coup de main »).

Aujourd'hui, le contexte n'est plus tout à fait le même. Premièrement, nous ne sommes plus à l'époque des « Trente Glorieuses » où le petit commerce avait le vent en poupe. Deuxièmement, le consommateur n'a plus du tout les mêmes besoins ou envies.

La crise – ou plutôt les crises – sont passées par là et beaucoup de « petits commerces » ont disparu dans la tourmente.

Rien n'étant tout noir, ni tout blanc il reste de belles affaires sans successeur et de nouvelles affaires à imaginer et à développer. De nos jours, la personne qui veut se lancer dans cette grande aventure entrepreneuriale, maîtrise davantage ses choix concernant le type d'entreprise qu'elle veut créer et développer. C'est pour cela qu'il est nécessaire de s'informer et de bien avoir conscience des engagements qu'il faudra forcément prendre.

L'aspect financier peut être un vrai frein au grand saut et celui-ci peut vite devenir un sujet de crispation et de discussion au sein de la famille. C'est pour cela qu'à peine décidé à créer, il est raisonnable de se poser la question « et si tout ne se passait pas comme prévu ? ».

Il faut savoir qu'en cas de raté au « décollage », l'entreprise ne créera aucun bénéfice, mais plutôt des dettes. Dettes qu'il faudra bien rembourser un jour, c'est exactement comme la dette de l'État ! Qui devra le faire ? Ce sera au dirigeant de l'entreprise de payer, si l'organisme bancaire lui a prêté de l'argent en son nom propre ou ce sera ses proches, si faute d'apport personnel suffisant, le banquier avait subordonné l'accord du prêt à la signature d'une « clause de solidarité ».

Très clairement, il faut être bien conscient qu'en cas de faillite, cette fameuse « caution solidaire » convertira le passif en dettes personnelles et familiales.

Il y a certes une prise de risque à assumer mais aussi l'espoir de réussir. Dans de très nombreux cas, tout se passera bien et l'entrepreneur fera même « carrière » dans cette voie. De nos jours, il n'est pas rare de rencontrer des entrepreneurs qui en sont déjà à leur troisième ou quatrième création ou reprise d'activité!

Créer son entreprise doit-il constituer le projet d' « une » vie ou doit-il plutôt être considéré comme la toute première étape d'une aventure aux multiples rebondissements? Ce sera naturellement à vous de décider en fonction de votre caractère, de votre état d'esprit, de vos ambitions et de votre goût du challenge. D'ailleurs, si vous aimez résoudre des problèmes vous serez servi!

Conseils

Dans le cas d'un transfert de responsabilité d'une personne morale (entité juridique) à une personne physique (un individu), il faut être conscient qu'il ne sera pas aisé de trouver un organisme bancaire qui acceptera de vous faire un prêt à titre personnel pour rembourser une dette professionnelle.

Autant que cette notion soit parfaitement claire pour l'entrepreneur et ses proches.

■ Tout le monde peut devenir indépendant !

Un entrepreneur est une personne qui, à un moment de sa vie ou de sa carrière professionnelle, va ressentir une telle forte volonté d'entreprendre, qu'elle va être irrésistiblement attirée dans cette voie.

L'envie de se lancer dans l'entrepreneuriat peut surprendre n'importe qui et surtout à n'importe quel moment !

Pour un salarié en poste, ce sera peut-être la seule issue possible tant la relation hiérarchique est tendue ou se trouve dans une impasse. Pour un demandeur d'emploi, ce sera considéré comme une réelle opportunité de reprendre pied dans la vie active...

Autres profils pouvant être intéressés par le « métier » d'entrepreneur :

- Une mère de famille ayant fait le choix d'arrêter de travailler pour élever ses enfants et étant dans l'obligation de retravailler. Faute d'emploi immédiatement disponible dans son ancienne branche ou qualification, elle pourra se réinsérer de cette façon.
- Un étudiant surdoué ou tout simplement un peu « atypique » qui s'imagine plus en Bill Gates qu'en consultant chez Cap Gemini ou analyste de marché chez Danone.
- Le jeune retraité qui se sent pousser des ailes et ne veut surtout pas vieillir...

Quels seront les points communs parmi tous ces profils ? On retrouvera chez eux certaines compétences et valeurs humaines comme la motivation, la confiance, la capacité à résoudre des problèmes, la créativité, la communication, la vision, l'audace, la curiosité, la résilience et une constance volonté de se dépasser !

Il faudra également avoir du courage et beaucoup de talent car le parcours sera jalonné d'imprévus, ne facilitant pas la tâche de l'entrepreneur. À chaque phase, il faudra souvent s'appuyer sur des faits – parfois têtus – et savoir gérer des événements inattendus. C'est pour cela que de fortes compétences humaines combinées à une capacité à aller chercher les informations seront une des clés de la réussite.

Conseils

Le facteur temps a aussi toute son importance pour avoir de bonnes chances de réussir son projet entrepreneurial : il faudra être en capacité de détecter le « bon » moment, c'est-à-dire le moment propice pour lancer son activité professionnelle.

L'expérience des autres peut être intéressante, car elle va nous aider à focaliser toute notre attention sur des sujets auxquels l'on n'aurait pas forcément pensé et qui, par conséquent, pourront nous inspirer de nouvelles idées.

Toutefois, il ne faut pas que cette expérience nous induise en erreur, un peu comme quand on recherche des réponses sur des forums d'échanges lorsqu'il s'agit de sujets médicaux, par exemple. Chacun son expérience et chacun sa faculté à gérer les situations plus ou moins complexes.

Il existe de nombreux réseaux d'entrepreneurs, des associations de chefs d'entreprise, des clubs d'entrepreneurs, des fédérations de *business angels*, sans oublier la Chambre de Commerce et d'Industrie de sa région qui pourront vous renseigner utilement. Ces réseaux auront vocation à accompagner le projet naissant, son développement économique et aussi à rompre l'isolement des entrepreneurs.

On peut aussi s'auto-informer en assistant ou en participant à des web conférences, ou à certains autres ateliers proposés par plusieurs institutions ou des structures dédiées. Vous y trouverez de précieux conseils sur les lois fiscales en cours, des informations sur les statuts juridiques et sur les aides financières... ainsi que d'intéressants témoignages sous forme de bonnes pratiques à suivre.

L'évolution des techniques et des façons de faire, oblige les entrepreneurs à faire preuve de beaucoup d'humilité et, on ne le répétera jamais assez, à se tenir au goût du jour savoir vivre avec son temps et surfer sur les grandes tendances du moment.

L'entreprise d'hier ne ressemble plus à celle d'aujourd'hui, et encore moins à celle de demain. Néanmoins, s'inspirer des pratiques de nos prédécesseurs peut s'avérer très intéressant... D'ailleurs, de la même façon que l'histoire se répète toujours, les cycles de vie de l'entreprise se répètent également.

Si le contexte est parfois mouvant, les bases du métier ne changent jamais. On fabrique toujours du pain avec de la farine, de l'eau et du levain alors, il ne sert donc absolument à rien de perdre son temps à toujours vouloir (ou devoir) réinventer la roue!

Comment mettre en place son projet entrepreneurial en fonction de son profil et/ou de son statut ?

Nous venons de voir qu'un certain nombre de réseaux peuvent aider les personnes désirant se lancer. À ceux-ci, on pourra rajouter les pépinières d'entreprises, les couveuses d'entreprises, les plates-formes d'initiatives comme Initiative France, le réseau entreprendre...

Avoir envie de créer son entreprise, parvenir à convaincre son entourage et oser se lancer, autant d'étapes incontournables pour partir sur de bonnes bases.

Maintenant, il faut passer à l'action ! Comment mettre en place son projet entrepreneurial ?

■ Si l'on est salarié ?

Les salariés, encouragés par leur employeur, peuvent prétendre à quitter, temporairement ou définitivement, leur entreprise afin de donner naissance à leur rêve entrepreneurial. Cela s'appelle l' « essaimage ».

En quoi cela consiste ? L'entreprise va accompagner, le salarié candidat à l'indépendance professionnelle, tout au long du processus de création ou de reprise d'entreprise. Elle lui apportera – notamment – une aide précieuse lors de l'établissement de l'étude de marché et de la construction du business plan.

De plus, et suite à un passage en comité de subvention, il pourra se voir attribuer une participation financière et même bénéficier de formations spécifiques concernant son projet, ainsi que les différentes actions possibles pouvant être mises en place pour développer son activité.

Si son projet est validé, le salarié sera « libéré » pour une durée qui aura été validée avec sa hiérarchie (et définie avec l'organisme accompagnateur). En règle générale, un « essaimé » bénéficie d'un à cinq ans – en fonction des accords groupes – de congé pour création d'entreprise. Ensuite, chaque année à une date d'échéance, il pourra réintégrer son service.

Pour savoir si un tel dispositif est prévu dans l'entreprise, le salarié devra se rapprocher des RH.